

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 juin 2013

Le projet de procès-verbal de la réunion du 28 juin 2013, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 4 octobre 2013

Projet de procès-verbal de la séance du 28 juin 2013

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 28 juin 2013 de 14h30 à 17h dans les locaux du Conseil général du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 mars 2013**
2. **Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 29 mars au 28 juin 2013**
3. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
4. **Opération de rénovation des vannes du barrage de Villerest - Avenant n°10 au marché**
5. **Avis de l'Etablissement sur le projet de Stratégie nationale de gestion du risque inondation et information sur le projet de PGRI sur le bassin**
6. **Consultation de la Commission européenne sur le livre vert sur l'assurance des catastrophes naturelles et d'origine humaine**
7. **Etat d'avancement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents**
8. **Point d'information sur l'Initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activités (PCA) de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents**
9. **Etat d'avancement de l'action d'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues du bassin de la Loire et ses affluents**
10. **Lancement de l'étude des vals de Loire dans le Giennois**

11. **Proposition de coopération renforcée dans le domaine de la Recherche/Données/Information en lien avec le déploiement de la stratégie de l'Union européenne pour le Danube**
12. **Etude géomorphologique sur l'axe Cher entre le barrage de Larçay et la confluence avec la Loire**
13. **Portage par l'Etablissement du SAGE Loire en Rhône-Alpes en phase de mise en œuvre**
14. **Opération de repeuplement en saumons sur le bassin versant de la Loire après 2013**
15. **Procédure d'achat public**
16. **Affectation de crédits de report**
17. **Décision modificative n°2 pour l'exercice 2013**
18. **Valorisation dans le cadre du plan Loire grandeur nature d'interventions financières de l'Etablissement au titre de la valorisation du patrimoine et du développement**
19. **Gestion du personnel**
20. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. André CHAPAVEIRE	Auvergne
MME Karine GLOANEC MAURIN	Centre
M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

M. Paul BERNARD	Cher
M. Jean-Pierre DRIEUX	Haute-Vienne
M. Michel FAGES	Haute-Vienne
M. Jean-Michel MARCHAND	Maine-et-Loire
M. Bernard PALPACUER	Lozère

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

MME. Geneviève ALBOUY	Saint-Etienne Métropole
<i>Suppléante de M. Dominique CROZET</i>	
M. Jean-Henri CHEZEAUD	Châteauroux
MME. Anne D'AUX	Orléans
<i>Suppléante de M. Serge GROUARD</i>	
M. Alain DUTOUR	Joué-lès-Tours
MME. Catherine FOURMOND	Blois
<i>Suppléante de M. Marc GRICOURT</i>	
M. Jean GERMAIN	Tours
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE	Montluçon
<i>Suppléant de M. Daniel DUGLERY</i>	
MME. Nathalie SARLES	Roannais Agglomération

S.I.C.A.L.A.

M. Christian BARLE	Nièvre
M. Jean BERTIER	Indre-et-Loire
M. Daniel BERTRAND	SICALA Haute-Loire
M. Bernard DOYEN	Loir-et-Cher
M. Jean-Baptiste GLOTIN	Maine-et-Loire
<i>Suppléant de M. Yves JOULAIN</i>	

Délégations de vote

M. Jean-Pierre ANTOINE à M. Jean GERMAIN
M. Joël BIGOT à M. Jean-Baptiste GLOTIN

M Georges BORDAT à M. Christian BARLE
M. François COINTEPAS à M. Jean BERTIER
M. Gilles DEGUET à MME. Catherine FOURMOND
M. Jean-Jacques FAUCHER à M. Daniel BERTRAND
MME. Delphine FLEURY à MME. Karine GLOANEC MAURIN
M. Jacky GUILLON à M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Jean-Marie JANSSENS à M. Bernard DOYEN
M. Alain LAURENDON à M. Michel FAGES
M. Jacques LE THILY à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Gérard MALBO à MME. Anne D'AUX
M. Roland NARBOUX à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
M. Claude NAUD à M. Jean-Michel MARCHAND
M. Bertrand PASCUIOTO à MME. Geneviève ALBOUY
M. Michel POINSARD à M. Paul BERNARD
M. François RADIGON à M. Bernard PALPACUER
MME. Marie-Hélène RIAMON à MME. Nathalie SARLES
M. Bernard SAUVADE à M. André CHAPAVEIRE
M. Pascal VERNISSE à M. Jean-Pierre DRIEUX
M. Christophe WARNANT à M. Alain DUTOUR

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE
Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE
M. Georges BOIT
M. Patrick BOURDY
M. Jean-Luc BRAULT
M. Jean CHARRIER
M. André CHASSAIGNE
M. Christian COUTURIER
M. Jean-Bernard DAMIENS
M. Jean DANIEL
MME Blandine DELAPORTE
M. Eric DOLIGE
M. Christophe DOUGE
M. Vincent FREGEAI
M. Jean GILBERT
M. Jean-Baptiste GIORDANO
M. Jean-Michel GUERINEAU

M. Michel JOUBERT
M. André LEFEBVRE
M. Serge LESBRE
M. Oliver LONGEON
M. Dominique LOTTE
M. Jean-Claude MAIRAL
M. André MAMESSIER
M. Gabriel MAQUIN
M. Bernard MARIOTTE
M. Simon PLENET
M. Gilbert REVERSAT
M. Daniel ROUSSAT
M. Nicolas SANSU
M. Fabrice VERDIER

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 13-93-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 mars 2013
- 13-94-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
- 13-95-CS Barrage de Villerest Avenant 10 au marché 2009BA01 « réalisation et mise en place d'un batardeau d'isolement des vannes de demi-fond du barrage de Villerest. Réalisation de l'étanchéité des vannes. »
- 13-96-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de Stratégie nationale de gestion du risque inondation
- 13-97-CS Consultation de la Commission européenne sur le Livre vert sur l'assurance des catastrophes naturelles et d'origine humaine
- 13-98-CS Lancement de l'étude des vals de Loire dans le Giennois
- 13-99-CS Proposition de coopération renforcée dans le domaine de Recherche/Données/Information en lien avec le déploiement de la stratégie de l'Union européenne pour le Danube
- 13-100-CS Etude géomorphologique sur l'axe Cher entre le barrage de Larçay et la confluence avec la Loire
- 13-101-CS Portage par l'Etablissement du SAGE Loire en Rhône-Alpes en phase de mise en œuvre
- 13-102-CS Maitrise d'ouvrage unifiée des opérations de repeuplement en saumons sur le bassin de la Loire
- 13-103-CS Procédure d'achat public
- 13-104-CS Financement du Département du Cher – Affectation de crédits de reports « Chambonchard »
- 13-105-CS Financement de la Région Bourgogne – Affectation de crédits de reports « Chambonchard »
- 13-106-CS Décision modificative n°2 du budget principal
- 13-107-CS Etude « amélioration de la connaissance relative aux pollutions diffuses sur le périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret » modification de la délibération n°12-201-CS du Comité Syndical du 21 décembre 2012
- 13-108-CS Décision modificative n°2 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2013
- 13-109-CS Demande d'admission en non-valeur budget annexe
- 13-110-CS Valorisation dans le cadre du plan Loire grandeur nature d'interventions financières de l'Etablissement au titre de la valorisation du patrimoine et du développement
- 13-111-CS Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 13-112-CS Nomination suite à réussite à un concours
- 13-113-CS Initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activités de collectivités volontaires du bassin de la Loire et ses affluents

- 13-114-CS Intervention de l'Etablissement au titre de la continuité écologique
- 13-115-CS Recrutement d'un apprenti au sein de la direction du développement et des relations extérieures
- 13-116-CS Site de Naussac – autorisation de passage pour une manche d'enduro

Suite à un problème technique indépendant de la volonté des services de l'Etablissement public Loire comme de ceux du Conseil général du Loiret, une partie de la séance du 28 juin 2013 n'a pas pu être enregistrée. Pour cette raison, les points 11 à 16 du procès-verbal intègrent uniquement les documents produits pendant la réunion.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Le premier point concerne le procès-verbal. Je n'ai pas eu de remarque particulière. Vous aurez noté qu'il s'agit d'un procès-verbal qui était non enregistré, qui s'est fait sur mémoire humaine.

INTERVENTION DE M.EUDE

En effet, cela se passait dans cette salle et nos collègues du Conseil Général ont rencontré des difficultés techniques qui ont empêché l'enregistrement audio de la séance. Ils essaient aujourd'hui de faire en sorte que cela ne se renouvelle pas.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est pour ça que j'ai vu un monsieur, là, qui appuie sur des tas de boutons. Il fait attention. D'après ce qu'on lit dans la presse, il suffirait simplement d'appeler Google et de mettre un portable ici sur la table et donc l'enregistrement serait fait, y compris dans les pays étrangers. Bon.

Donc, pas de problème sur ce procès-verbal.

Compte rendu d'activités de l'Etablissement sur les trois derniers mois

Chers collègues,

Actualité oblige, vous me permettez tout d'abord d'exprimer notre solidarité aux collectivités du Sud-Ouest de la France, durement touchées par les inondations de ces derniers jours. Message de solidarité également à nos amis allemands du Land de Saxe-Anhalt, partenaire de la Région Centre dans le cadre d'une convention de coopération décentralisée, qu'affecte une crue de l'Elbe dévastatrice.

Sauf à manquer de discernement, le simple constat des dégâts – qu'il s'agisse de leur nature comme du montant des dommages – devrait rehausser l'intérêt que présentent plusieurs opérations innovantes et peu coûteuses portées par notre Etablissement dans le domaine de la prévention. Je pense tout particulièrement à la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, ou encore à l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activités d'une quinzaine de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents, que vient d'ailleurs de rejoindre le Conseil Général du Loir-et-Cher.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la publication récente du 8^{ème} rapport d'étape sur la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union européenne, soulignant l'amplitude des effets de la crise et, à nouveau, un creusement des disparités entre régions en Europe. Le risque inondation, lorsqu'il se réalise, constitue alors un facteur aggravant en termes de compétitivité et d'attractivité des territoires.

C'est la raison pour laquelle notre Etablissement a eu l'occasion, à plusieurs reprises déjà, de faire valoir ses interrogations face à une stratégie nationale qui conduirait à une parcellisation de l'action publique et aiguiserait la concurrence entre territoires, s'opposant donc à une gestion du risque dans une logique de responsabilité partagée et de solidarité accrue.

Je fais référence à des amendements qui ont été déposés lors du débat sur le premier texte sur la décentralisation qui faisait apparaître des compétences sur les risques de crues par EPCI. Je pense que cela serait une régression. On n'en est pas encore là mais enfin il s'agit de le signaler.

Comme vous le savez, avec le principe de solidarité de bassin, le respect de la subsidiarité et la recherche d'économies d'échelles guident également les interventions de notre Etablissement. Nous y resterons particulièrement attentifs dans le cadre de nos interventions au titre de l'aménagement et la gestion des eaux, qu'il s'agisse par exemple du portage de SAGE, ou encore d'opérations au titre du rétablissement de la continuité écologique.

Mais dans la pratique, encore faut-il que les dispositifs en vigueur ne viennent pas complexifier les situations. J'ose à peine évoquer le cas d'une étude de « prélocalisation des zones humides sur le périmètre d'un SAGE » à-cheval sur deux entités administratives, pour laquelle deux dossiers de demande de subvention du FEDER ont du être déposés, mais où il s'avère au moment du versement du solde des subventions accordées que nous allons finalement perdre le bénéfice de l'une des deux, au motif qu'une opération peut bénéficier de l'intervention d'un Fonds au titre d'un seul programme opérationnel à la fois... Sauf que le SAGE, lui, il est sur deux régions !

Evidemment, il faut que, dans la pratique, cela puisse se faire puisque nous sommes confrontés parfois à des réglementations tatillonnes en différents domaines comme en matière financière. Et si on a un SAGE qu'on veut faire financer par du FEDER géré par deux régions différentes, c'est impossible. Cela fait partie de ces choses qui devraient être réglées mais, puisque tout va se simplifier dans les mois qui viennent, je suis confiant, vous le voyez !

Dans cet ordre de considérations, s'agissant de ce que certain auteur appelait dernièrement « Les territoires de la décentralisation », il ne nous faudra pas perdre de vue que, en toute logique, les territoires traditionnels des collectivités ne devraient en aucune façon se vivre comme concurrencés par des territoires « fonctionnels », en l'espèce celui du bassin hydrographique, dès lors que les Etablissements tels que l'EP Loire, dont ils sont à la fois à l'origine et aux commandes, sont bien l'expression d'une coopération efficace entre les collectivités territoriales concernées, ainsi qu'avec les autres acteurs de bassin.

Cette phrase fait référence à un autre projet, un peu dans les nuages (mais on peut descendre des nuages sur la terre), qui créerait des EPTB mais qui seraient une forme nouvelle de collectivité territoriale et – vous voyez le sujet : nous, nous sommes ici un syndicat qui regroupe des régions, des départements, des EPCI, des communes ; si vous avez quelque chose de nouveau qui se crée et qui n'a pas de ressources financières, je souhaite bien du plaisir pour la gestion de ces choses-là.

Quelques fois même au-delà du bassin, dans des logiques d'échanges d'expérience et de transfert de savoir-faire. Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, mais je tenais à souligner l'accueil très favorable réservé à la diffusion de la plaquette consacrée au « Tourisme industriel et technique en lien avec la Loire et ses affluents », en particulier par nos collègues concernés par la mise en tourisme de ViaRhôna.

I Réunions des instances de l'Etablissement

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 29 mars 2013, les commissions suivantes se sont tenues.

- ❖ Le 22 avril, matin : Commission technique et d'appel d'offres, présidée par M. BRAULT, et consacrée notamment, à un avenant au marché de réalisation et de mise en place d'un batardeau d'isolement des vannes de demi-fond du barrage de Villerest.
- ❖ Le 29 mai, matin : Commission mixte consacrée à l'examen des dossiers concernant les Commissions aménagement et environnement, prospective, tourisme et culture, finances et planification, présidée successivement par M. DUTOUR, Mme SARLES et M. CHAPAVEIRE. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour on mentionnera la gestion du barrage de Villerest lors des événements hydrologiques de mai 2013, le suivi de la qualité des eaux des retenues de Villerest et de Naussac, des interventions de l'Etablissement au titre du rétablissement de la continuité écologique, les résultats de l'étude de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir, le suivi de la mise en oeuvre des résultats de l'étude des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre, ou encore les subventions « patrimoine » et « classes Loire ».
- ❖ Le 28 juin, ce matin : Commission mixte consacrée à l'examen préalable des dossiers présentés au Comité syndical de cet après-midi.

Par ailleurs, dans l'après-midi du 29 mai s'est tenue une réunion du Bureau, présidée par M. LE SCORNET, 1^{er} Vice-président. 26 délibérations ont été approuvées à cette occasion, concernant notamment un avenant au marché relatif à la réalisation de l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest, à la conduite des études nécessaires à la restauration de la continuité écologique au droit de 3 ouvrages propriété de la Ville de Montluçon, le soutien apporté à 5 entreprises pour la mise en place de mesures de réduction de leur vulnérabilité aux inondations, l'attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de donnée, ou encore le désengagement de financements de l'Etat pour certaines actions portées par l'Etablissement.

II Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin

Il peut être fait mention notamment des participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ Le 12 avril, à Orléans : comité restreint concernant la stratégie du plan Loire IV ;
- ❖ Le 15 mai, à Orléans : 2^{ème} comité de pilotage sur l'évaluation de la gouvernance de l'actuel plan Loire, suivi du 3^{ème} et dernier comité le 13 juin à Orléans ;
- ❖ Le 21 mai, à Orléans : 3^{ème} et dernier comité de pilotage de l'évaluation relative à la démarche "industrielle" ;
- ❖ Les 22 et 23 mai, à Bruxelles : réunion de travail de la plate-forme RDI, en lien avec la réunion du Conseil scientifique du plan Loire ;
- ❖ Le 11 juin à Orléans : Comité de gestion du plan Loire, précédé des réunions préparatoires des différents comités techniques, régionaux ou de bassin ;
- ❖ Le 19 juin, à Blois : Conférence des acteurs du plan Loire et Comité de suivi du programme opérationnel plurirégional Loire.

A cela s'ajoute la participation à la réunion du Club des gestionnaires des levées et du lit du bassin de la Loire (le 2 avril à Orléans), à celle d'un groupe de travail concernant la "mise en oeuvre de la directive inondation" (le 15 mai à Orléans), ainsi que celle avec la DREAL de bassin sur les perspectives de mise en oeuvre du plan de gestion des poissons migrateurs pour la période 2014-2019 (le 24 mai à Orléans).

III Réunions avec nos collectivités membres

A titre indicatif, notamment du parti pris d'association des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ Le 24 avril matin, à Saint-Etienne : point avec les services du Conseil général de la Loire sur les modalités de coopération renforcée pour le portage du SAGE Loire en Rhône Alpes ;
- ❖ Le 24 avril après-midi, à Villerest : point technique avec des élus – Mme SARLES notamment – et les services de la Commune de Villerest ainsi que de Roannais

Agglomération, concernant les problèmes soulevés par le stockage du batardeau sur le site du barrage de Villerest ;

- ❖ Le 2 mai, à Orléans : réunion d'échanges avec les services des collectivités membres sur les résultats de l'enquête dans la perspective d' un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement, ainsi que sur deux études réalisées par l'AFEPTB, en collaboration avec l'Association des Régions de France et l'Association des Départements de France, sur la politique des collectivités en matière de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- ❖ Le 6 mai, à Orléans : réunion de travail avec les services de la Région Centre, à laquelle participait M. DEGUET ;
- ❖ Le 17 mai, à Nantes : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil régional des Pays de la Loire, dans le cadre du dialogue de gestion ;
- ❖ Le 24 mai, à Orléans : réunion technique avec l'ONF, en lien avec le projet de création d'une réserve naturelle régionale de la Haute-Vallée de la Loire ;
- ❖ Le 28 mai, à Tours : réunion de travail dans le cadre de l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité, avec les services de la quinzaine de collectivités impliquées ;
- ❖ Le 5 juin, à Orléans : réunion d'échanges plan Loire/plan Rhône avec les services de la Région Rhône-Alpes ;
- ❖ Le 12 juin, à Bourges : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil général du Cher, concernant plus particulièrement le portage du SAGE Yèvre-Auron.

IV Autres réunions

On signalera simplement la participation de l'Etablissement à :

- ❖ La réunion des directeurs de l'Association française des EPTB (le 14 mai à Paris) ;
- ❖ La Commission Mixte Inondation (le 30 mai à Paris).

Voilà, mes chers collègues, le compte rendu de ce qui s'est fait dans notre Etablissement depuis la fin du mois de mars.

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

Avant de démarrer l'ordre du jour, je souhaiterais vous dire un certain nombre de choses :

Nous allons célébrer bientôt les 30 ans de notre Etablissement, nous allons entrer bientôt dans nos nouveaux locaux et nous avons eu le rapport préliminaire du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui nous délivre de toutes remarques négatives. Et donc je pense que c'est un moment, sous réserve d'inventaire, pour faire le point sur les engagements que j'avais pris en me présentant à vos suffrages en 2005, 2008 et 2011.

Le 24 juin 2005 – en plus c'est presque un anniversaire – je m'étais présenté en indiquant que ma candidature n'était pas une candidature de règlement de comptes ni de contestation du travail effectué car notre camp, je le répète, c'est le bassin de la Loire, sa préservation et son avenir.

Des chantiers engagés par mon prédécesseur Eric DOLIGÉ, ont été poursuivis et achevés, comme :

- ❖ La mise en place de la redevance pour l'exploitation de Naussac et de Villerest en soutien d'étiage ;
- ❖ Le transfert du barrage et du domaine public fluvial de Naussac ;

- ❖ La reconnaissance de l'Etablissement Public Loire comme établissement public territorial de bassin (EPTB).

Comme je m'y étais engagé, le CEPRI a été soutenu et nous avons procédé à la rétrocession du patrimoine acquis dans le cadre des projets de Chambonchard et de Serre de la Fare, à l'exception des terrains de ce second site que les collectivités et les associations concernées nous ont demandé de conserver dans la perspective du projet de réserve « Man And Biosphère » Unesco.

Sur un plan organisationnel, les modalités d'intervention de l'Etablissement ont été revisitées pour gagner en efficacité et concentrer nos moyens sur notre cœur de métier : l'hydraulique et le développement territorial.

La réorganisation des services, que je remercie à travers leur directeur, autour de ces deux fonctions, nous a permis je crois d'optimiser les moyens mis à disposition par nos collectivités membres.

Les contributions appelées auprès de nos collectivités membres ont été stabilisées et même réduites, je le rappelle, dans la période récente, quand les subventions perçues, tout particulièrement de l'Union Européenne, augmentaient.

Le rapport préliminaire de la Chambre régionale des Comptes relève les efforts accomplis et fait état maintenant de notre capacité à maîtriser les dépenses. Celle-ci nous a permis de procéder à d'importantes réparations sur nos ouvrages, comme des reprises d'étanchéité, et de moderniser leur fonctionnement.

Je rappelle qu'en matière financière j'ai d'abord souhaité faire porter l'effort sur la lisibilité de nos comptes et la traçabilité des opérations réalisées.

Une préoccupation du même ordre nous a conduit à bien distinguer ce qui relève de la contribution statutaire obligatoire, pour le noyau dur de nos interventions notamment celles de bassins, de ce qui relève de la subvention volontaire à rattacher à l'intérêt à agir plus particulier de telle ou telle collectivité, par exemple portage de SAGE, pour ne citer que cet exemple.

L'objectif de maîtrise des coûts s'est traduit ces dernières années non seulement par une réduction du montant des contributions statutaires mais également par un lissage de la redevance appelée auprès des usagers du soutien d'étiage : entreprises (dont E.D.F.), agriculteurs, collectivités, sur la base du plan prévisionnel pluriannuel de travaux pour Naussac et Villerest.

Cette rigueur dans la gestion de ces ressources quasi pérennes n'a pas entravé le développement des interventions compte tenu de la mobilisation par ailleurs d'un important volume de subventions, en particulier de l'Europe.

L'effet levier de ces contributions appelées par rapport à l'ensemble des opérations réalisées se situe aujourd'hui à un niveau élevé, de l'ordre de 1 à 3.

Enfin, il n'aura échappé à personne que nous avons pris l'habitude d'un débat d'orientations budgétaires en octobre et du vote du budget dès décembre.

Nos outils de communication ont fait l'objet d'une actualisation qui a permis d'améliorer sensiblement la lisibilité de nos interventions à l'échelle du bassin et sur les territoires de nos collectivités membres.

Le déménagement de nos services dans de nouveaux locaux interviendra avant la fin de l'année.

L'Etablissement est un acteur essentiel des principaux succès du plan Loire 2007-2013. Nous avons contribué de façon décisive à l'émergence du programme opérationnel plurirégional Loire, voulu par notre assemblée et négocié aux côtés de l'Etat avec les services de la Commission Européenne. Celui-ci a permis de nous impliquer de façon déterminante dans la structuration de la plate-forme Recherche/Données/Information dont les résultats dépassent toutes les attentes. Il a permis de donner une impulsion particulière à des actions nouvelles et innovantes dans le domaine de la prévention et de la réduction des risques d'inondation. Le déploiement à l'échelle de la Loire et de ses affluents d'une démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques en est une. Celle-ci doit être un motif de fierté pour notre Etablissement et ses collectivités membres. Que les partisans du tout ou rien et les technos qui en sous-estiment l'importance regardent les conséquences économiques des inondations qui ont traumatisé le sud-ouest de la France.

Nous assurons depuis 2007 l'animation de 2 des 6 plates-formes du plan Loire. La mise en place de ces plates-formes est une réponse encore insuffisante mais déjà importante à une question maintes fois posée : qui fait quoi sur la Loire ? L'animation de ces 2 plates-formes se fait au bénéfice de tous dans la plus grande transparence et avec le souci de faciliter la vie des porteurs de projets. En agissant ainsi, nous faisons preuve d'un pragmatisme très terre à terre car toute autre attitude handicape l'émergence de projets et de maîtrise d'ouvrage territoriale indispensable à la réussite du plan Loire.

Cosignataire du contrat de projet interrégional Loire, animateur de 2 plates-formes et service instructeur des dossiers FEDER du volet RDI par délégation de l'Etat, notre Etablissement fait sa part du travail et la fait bien.

Merci donc à celles et ceux qui ont rendu possibles ces résultats qui sont le fruit d'une dynamique collective et d'un état d'esprit positif.

Mes chers collègues, je souhaite vous informer qu'après échange avec notre premier vice-président, qui est là, et avec nos collègues François BONNEAU et Jacques AUXIETTE, présidents des régions Centre et Pays de la Loire, qui sont les régions les plus contributrices au financement de notre syndicat mixte – et après consultation avec le président de la commission des finances, André CHAPAVEIRE – j'ai décidé de passer la main pour les fonctions que vous m'avez confiées il y a tout juste 8 ans, le 24 juin 2005, et donc le renouvellement de la présidence sera inscrit à l'ordre du jour de notre session d'octobre.

Nous sommes dans la dernière ligne droite du plan Loire 2007-2013 à un moment où se dessine, non sans retard et avec quelque fébrilité, un plan Loire IV. Quel que soit le résultat des élections municipales de 2014, auxquelles je me présenterai, je n'envisage pas d'être candidat au renouvellement de mon mandat de président. Dès lors, il m'a paru plus positif que d'ores et déjà un autre délégué puisse être élu à la présidence pour mettre en œuvre un dispositif contractuel qu'il aura en nos noms contribué à élaborer.

L'Etablissement public Loire a joué un rôle pivot dans la création du plan Loire en 1994 et ses évolutions successives ; sa participation à un nouveau plan Loire, comme partenaire à part entière de ce dispositif conventionnel et comme outil des collectivités au service du développement durable de la Loire et de ses affluents, me paraît essentielle.

Avant de prendre la décision d'écourter ce 3^{ème} mandat, j'ai voulu m'assurer de la possibilité :

- ❖ D'une continuité sur les plans opérationnel et institutionnel au moment où se discute le 4^{ème} plan Loire grandeur nature
- ❖ D'une continuité dans la recherche de ce qui fédère les collectivités, que la géographie éloigne et que la politique peut diviser dans d'autres contextes institutionnels, et là je pense que l'unité que nous avons eue est une force.

Jean-Pierre LE SCORNET préside depuis plusieurs années nos réunions de bureau. Il dispose à ce titre d'une vue d'ensemble de nos interventions à l'échelle du bassin et au niveau des territoires dans leur diversité géographique et politique. Avec un style propre à chacun, cela fait maintenant plusieurs années que nous animons nos réunions en partageant l'idée qu'il existe une rive droite et une rive gauche mais que les inondations ne connaissent pas plus de frontières politiques que de frontières administratives. La présidence de notre Etablissement relève de l'engagement, pas du proconsulat, il ne m'appartient donc pas de désigner un successeur en lieu et place de chacun des délégués formant notre assemblée ; pour autant, ce qui se conçoit clairement s'énonçant aisément, je ne vous surprendrai donc pas en indiquant que le délégué de la ville de Tours lui exprimerait volontiers sa confiance en octobre prochain.

Je vous remercie de votre attention.

Nous allons maintenant, sauf s'il y a des interventions, si quelqu'un souhaite dire un mot ?

Monsieur CHAPAVEIRE.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je respecte bien entendu la décision de notre président, même si je la regrette à titre personnel. Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler ensemble et on peut dire que notre président aura été un vrai capitaine pour notre Etablissement.

Durant toute la durée de son mandat, il faut dire qu'il a fait preuve d'écoute, de conviction. Pour preuve, la quasi-totalité de nos délibérations ont été prises à l'unanimité au sein de ce comité.

Cher Président, on peut le dire, tu auras été un président toujours disponible, je le disais, à l'écoute de chacun, de toutes les collectivités, mais aussi de tous les administrateurs qui siègent au sein de cet Etablissement ; toujours disponible avec un seul objectif : l'intérêt général, et on pourra dire que tu auras été un fédérateur. Ce n'est pas facile, un Etablissement comme celui-ci, qui regroupe autant de régions, autant de départements, autant de communes, autant de villes, autant de SICALA, avec des intérêts qui ne sont pas toujours les mêmes pour tous, et je crois que tu as été l'homme de la situation. Et je voulais à cet instant saluer le travail que tu as accompli au sein de notre Etablissement mais je sais qu'encore, puisque ce n'est pas aujourd'hui, le départ, tu vas jusqu'au bout de ce mandat continuer ce mandat et je voudrais, chers collègues, que nous l'applaudissions très chaleureusement.

INTERVENTION DE MME GLOANEC-MAURIN

Je voudrais dire un petit mot, Monsieur le Président, en tant que déléguée bien sûr de la Région Centre et bien que très récemment à vos côtés ici, je dois dire que l'esprit pluraliste, dont vous avez parlé tout à l'heure, et de fédération, est un esprit que j'ai connu par ailleurs et que j'apprécie particulièrement, et je sais que le président que vous êtes encore a su maintenir et c'est extrêmement important, cette condition, pour que des collectivités aussi diverses que celles qui accompagnent le fleuve magnifique qu'est la Loire se retrouvent dans cet Etablissement. Il est important, c'est vrai, d'avoir cet esprit, que je veux saluer, après l'intervention bien sûr d'André qui connaît encore mieux votre action mais je sais que l'action en général, extrêmement positive, de l'Etablissement est reconnue sur nos territoires divers et je veux bien sûr en saluer à la fois l'équipe technique mais aussi l'action de présidence qui est une action fédératrice.

Alors, si les Pays de la Loire s'accordent aussi pour qu'une présidence soit possible ici autour de cet Etablissement, bien sûr ce sera bienvenu, cher Jean-Pierre, mais dans tous les cas, je voulais souligner vraiment cet esprit fédéraliste qui est un véritable atout pour cet Etablissement, autant dans son expertise que dans sa compétence à rassembler et à entendre tous les niveaux de collectivités, quelle que soit leur nature, et je voulais souligner cette dimension.

Merci, Monsieur le Président, de votre intervention.

(Coupure enregistrement)

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Je ne vais pas rappeler ce qui a été dit sur le bilan qui a été le tien, donc évidemment je rajoute ma voix à ce qui a déjà été dit pour dire aussi que je suis évidemment très touché par l'appel du pied, un peu plus encore puisqu'on a eu l'occasion d'échanger, mais c'est aux membres de l'EP Loire d'en décider et il ne faudrait pas non plus préempter le débat.

En tous cas, je remercie de cette confiance. Un peu surpris aussi : je vous fais une confiance, c'est que je n'y pensais pas tous les matins en me rasant, si je puis me permettre, mais tu as néanmoins et bien gentiment voulu rappeler mon engagement auprès de notre structure mais aussi l'implication forte de la région des Pays de la Loire également auprès de l'EP Loire mais aussi plus globalement au chevet de la Loire.

Je mesure évidemment aussi l'ampleur de la tâche parce que l'EP Loire est à la croisée de chemins importants, notamment les fonds FEDER, la négociation du futur plan Loire, où il faudra bien qu'effectivement les choses soient clarifiées.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Il y a des grands déplacements.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Il y a des grands déplacements, aussi, déplacements qui sont une contrainte mais, quand on aime, on ne compte pas son temps.

Alors évidemment, je vais profiter de la trêve estivale pour réfléchir à cette proposition mais, en tous cas, je poserai un préalable à ma décision d'être candidat, à savoir de m'assurer qu'elle recueille l'assentiment le plus large possible.

Tu as rappelé, effectivement, l'action qui a été la tienne de fédération en dehors de tout clivage et de tout esprit partisan. C'est dans cet esprit-là que je souhaite également m'inscrire et, en tous cas, je prends rendez-vous peut-être pour annoncer une candidature plus officielle à l'automne prochain si vous en êtes d'accord mais dans cet esprit de rassemblement et d'ouverture, bien entendu.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer à l'ordre du jour, en m'excusant de l'avoir un peu perturbé mais j'ai bien réfléchi et je pense que quand les choses sont claires dans sa tête, il faut les rendre claires pour les autres aussi et notre Etablissement, je pense, fonctionne bien parce qu'on arrive à se comprendre, parce que les responsabilités tournent, parce que les rapports sont présentés par les uns et par les autres, et il ne faut pas qu'il y ait de captation dans ce genre de choses.

Il y a un projet de réforme des EPTB. Et bien si on se retrouve avec des établissements publics territoriaux de bassin qui sont une nouvelle forme de collectivité territoriale, vous imaginez, cela ne serait plus du tout la même chose. Là, on est un groupement, il y a des conseillers régionaux, des conseillers généraux, des gens des SICALA, des gens des Agglos, des gens des communes. Si, tout d'un coup, vous êtes une nouvelle collectivité avec des délégués, et qui s'en retourneront pour dire quoi ? Là, quand on retourne chez nous, un peu partout, d'abord on sait de quoi on parle, parce que les cours d'eau sont là, les fleuves sont là ; et puis on discute : avec la

Région, avec le Conseil Général, avec l'Agglo, pour dire qu'il faut quand même mettre un peu d'argent, il faut faire ci, il faut faire ça. En évitant un étage supplémentaire avec toute sa camarilla – alors on dit technocratique mais oui, quand même, c'est-à-dire détachée complètement des choses – qui applique des normes sans tenir compte de ce qu'il y a sur le terrain.

J'ai trouvé que c'était bien, au moment où on va rentrer dans nos nouveaux locaux, où on va avoir le « quitus » de la chambre régionale des comptes sur notre gestion, et au moment des 30 ans, qu'il y ait quelqu'un de nouveau qui arrive, plutôt que ça soit : quels sont les anciens présidents, quels sont ceux qui sont vivants, quels sont ceux qui sont morts, etc. ? J'espère être vivant, quand même, mais en même temps plutôt pour boire un coup avec vous que pour me lamenter sur je ne sais quel sujet.

Et je pense que c'est cela aussi, finalement, notre fonction et notre métier. Alors – vous connaissez mon sens de l'humour et je ne vais pas m'en départir aujourd'hui – avec quelques petits trucs aussi, etc., j'en ai parlé évidemment à deux ou trois personnes, et alors des personnes qui sont très axées sur le cumul des mandats et qui m'ont dit : « Ah, non, Jean, tu ne vas pas démissionner. Tu te rends compte, tu vas me foutre dans la merde ! » Et ce n'est que le début d'une longue liste ! Mais je réserve les autres pour la suite, trimestre après trimestre. Il faut garder toujours un peu de surprise.

L'ordre du jour appelle maintenant l'actualisation de la liste des membres de l'établissement et de la composition de ses instances. Donc là, nous avons la désignation des délégués du Conseil Général de la Loire : Monsieur Jean GILBERT, titulaire, Monsieur Iwan MAYET, suppléant.

Je crois que c'est tout ce qu'il y a à dire là-dessus.

4. Barrage de Villerest

Et nous passons directement donc au barrage de Villerest avec un point d'information qui va être fait par Monsieur ROY, comme d'habitude, et puis ensuite une délibération présentée par Madame SARLES.

INTERVENTION DE M. ROY

Merci Monsieur le Président. Donc un point d'information sur l'achèvement des travaux de réparation des deux grandes vannes du barrage : la vanne 2 et la vanne 4, puisque le batardeau qui protégeait les travaux de la vanne 4 a pu être démonté et stocké sur le bord du barrage. La vanne a été essayée, les débits de fuite résiduels sont très largement inférieurs aux débits qui étaient fixés dans le marché. Donc, je dirais que tout va bien. Reste à réparer les trois autres vannes (1, 3, 5). Les travaux sont en cours sur la 5 et vont s'enchaîner sur les autres vannes pour s'achever à la mi-2014, étant donné qu'on ne traite qu'une vanne à la fois pour que le barrage puisse conserver sa pleine capacité de fonctionnement.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Un instant, Monsieur ROY, c'est pour éviter que ce conseil ne soit pas enregistré comme le précédent : on vient de découvrir qu'est-ce qui fait que tout s'efface. Donc, si vous voulez effacer, vous appuyez sur votre bouton pendant que quelqu'un parle, c'est-à-dire qu'à ce moment-là il n'est plus du tout enregistré.

Voilà, je vous redonne immédiatement la parole.

INTERVENTION DE M. ROY

Très bien.

Alors reste la question de l'intégration dans le site de l'ouvrage du batardeau, qui a été stocké sur le bord. Nous sommes dans le cadre d'un marché avec une société d'aménagement paysager qui nous fait des propositions à partir desquelles nous allons proposer à la commune de Villerest et à Roannais Agglomération de travailler sur cette question dans les semaines qui viennent.

INTERVENTION DE MME SARLES

Monsieur le Président – je m'en suis exprimée en bureau – au nom de la commune de Villerest et également de Roannais Agglomération que je représente, j'ai exprimé le désaccord des élus locaux sur la décision qui a été prise du lieu de stockage de batardeaux, sachant que nous estimons que c'est une verrue de plus dans le paysage et qu'il aurait été souhaitable pour le territoire sur lequel nous vivons que ces batardeaux soient installés ailleurs parce que, au niveau esthétique, il y a vraiment mieux que ce qui nous est proposé et qu'un aménagement paysager risque de ne pas être pérenne dans la mesure où l'on sait que tout ce qui est palissades, aménagements végétaux, etc., ne sont pas toujours faits pour durer.

Autant nous entendons les obligations de l'Etablissement en termes techniques, autant nous trouvons que nous sommes pénalisés par la décision qui a été prise au niveau local.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

On sait que cela a été évoqué au bureau. Voilà.

INTERVENTION DE MME SARLES

Je continue néanmoins ? On passe au projet de délibération ?

Ce rapport vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour.

Avenant 10 au marché d'isolement et réparation des vannes de demi-fond

L'opération d'isolement et réparation des vannes 2, 4 et 6, qui fait l'objet du marché de travaux 2009 BA 01 s'achève.

En raisons de la situation hydrologique instable du mois de mai, il a été demandé à l'entreprise de renforcer les moyens afin d'optimiser l'intervention d'enlèvement des caissons lors de l'opération finale de débatardage de la vanne 4.

La prise en compte de ces moyens supplémentaires se traduit par un surcoût de 6 742,90 € HT soit 8 064,51 € TTC. Le montant cumulé des avenants représente une augmentation de +10,37% du montant initial du marché.

Le montant total du marché est ainsi de 4 211 251,44 € HT soit 5 036 656,72 € TTC.

Il est proposé d'autoriser le Président, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant 10 correspondant au marché de reprise de l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ?

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ?

On va essayer de traiter le sujet de l'environnement paysager mais c'est compliqué parce que les gens qui l'ont vu, j'ai regardé leur rapport, trouvent que ce n'est pas mal. Il y en a même un qui a mis une petite remarque – alors ce n'est pas dit du tout contre vous – mais qui a dit : « la gendarmerie est beaucoup plus dégueulasse que les batardeaux ! »

5. Avis de l'Etablissement sur le projet de stratégie nationale de gestion du risque inondation

Ensuite, nous avons l'avis de l'Etablissement sur le projet de stratégie nationale de gestion du risque inondation et information sur le projet de PGRI sur le bassin.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Président.

La France a choisi, alors que cela n'était pas explicitement demandé, d'accompagner la mise en oeuvre de la Directive Inondation par une stratégie nationale. La version du document produite à l'issue de la dernière réunion de la Commission Mixte Inondation, en date du 30 mai 2013, a été jointe au dossier.

Ce projet de stratégie a suscité des observations de l'Association française des EPTB, dont est membre l'Etablissement public Loire. Ces dernières ont été transmises par courrier en date du 6 juin 2013, dont copie a été jointe au dossier.

Préalablement à la réunion du 30 mai, l'Association française des EPTB avait produit un document de travail, également joint au dossier. A partir de ces éléments, on relèvera plus particulièrement les trois points suivants :

- « La SNGRI ne peut pas se limiter aux seuls TRI et aux stratégies locales qui en découleront. Il est impératif qu'elle se positionne également sur les territoires non-TRI, dans la mesure où les collectivités qui mettront en oeuvre la Directive inondation ne pourront pas faire le choix d'abandonner certains de leurs territoires. C'est la logique de solidarité amont-aval et/ou urbain-rural, que portent depuis plus de 20 ans les collectivités et en particulier les EPTB, qui risquerait d'être remise en cause.»
- « Dans le respect de ses missions actuelles, l'EPTB devrait se positionner comme pilote et coordinateur des stratégies de bassin au côté de l'Etat et ses établissements publics (Agence de l'eau notamment), organisateur des maîtrises d'ouvrages et maître d'ouvrage de certaines opérations structurantes pour le bassin (étude et travaux). A ce titre, il devrait logiquement se positionner comme un acteur important des stratégies locales, le plus à même d'assurer l'interface entre l'échelle locale et l'échelle bassin.»
- « Pour éviter de complexifier les politiques publiques, favoriser la cohérence de la planification à l'échelle des districts hydrographiques ainsi que les synergies d'actions, l'AFEPTB s'interroge sur l'opportunité d'organiser l'élaboration des PGRI autour du « plan grand fleuve », du moins pour les bassins où il en existe. Les plans « grands fleuves » (Seine, Loire, Garonne, Rhône), démarches d'origine locale et aux contenus différents selon les bassins hydrographiques, ont tous en commun le fait qu'ils s'intègrent dans la programmation des contrats de projet interrégionaux État-Région (CPIER) et qu'ils font l'objet de financements européens au titre du fonds européen de développement régional (FEDER). Ces documents stratégiques sont particulièrement intéressants car ils sont basés sur la concertation locale et qu'ils se traduisent par des contractualisations conventionnelles.»

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante et de charger le Président de la transmettre à la Direction Générale de la Prévention des Risques, accompagnée de la note du Comité Syndical et des éléments de dossiers correspondants.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est un sujet très important sur lequel évidemment on aura l'occasion de revenir.

Est-ce qu'il y a des interventions là-dessus ?

INTERVENTION DE M.DIDON

Sur l'approche que vous avez de la stratégie nationale de gestion du risque inondation :

La stratégie nationale, elle porte sur l'ensemble du territoire et elle ne dit pas qu'elle est concentrée sur les territoires à risque important. Les territoires à risque important sont une des modalités de mise en œuvre et c'est effectivement l'identification de territoires prioritaires d'action mais la stratégie nationale a une portée plus large qui porte sur l'ensemble du territoire national. Il faut quand même le rappeler.

Ensuite, sur l'articulation avec les plans grands fleuves pour l'élaboration des PGRI :

Le PGRI est l'instrument de la mise en œuvre de la directive inondation qui prévoit une élaboration de ces plans de gestion à l'échelle des districts hydrographiques, au sens européen, et donc du bassin Loire-Bretagne. Evidemment, cela déborde par rapport au seul bassin de la Loire et là, justement, on a quelque chose : le PGRI, qui s'applique à la totalité du territoire, bien évidemment aux bassins des grands fleuves mais aussi à tous les territoires qui ne sont pas couverts par un plan grand fleuve.

Voilà les deux petites précisions que je souhaitais apporter.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? De toutes façons, on aura l'occasion d'y revenir mais c'est un petit peu dans la ligne de ce que j'ai dit en propos préliminaire, ce sont des sujets qui seront importants à regarder parce que, évidemment – vous avez dit : « ça déborde » - en matière d'inondations, ça déborde, mais là, c'est quand même un sujet : est-ce qu'on s'occupe de la Loire ou est-ce que l'on est dans un ensemble différent ? C'est un sujet.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vais soumettre cette délibération au vote.

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

6. Consultation de la Commission européenne sur le Livre vert sur l'assurance des catastrophes naturelles et d'origine humaine

INTERVENTION DE MME GLOANEC MAURIN

La Commission européenne a lancé le 16 avril 2013 une consultation sur le Livre vert sur l'assurance des catastrophes naturelles et d'origine humaine, produit en annexe au dossier.

Une part importante de ce Livre vert est consacrée à la question de la « *sensibilisation aux risques de catastrophes, prévention et atténuation de ces risques* ». Compte tenu de la panoplie d'interventions de l'Etablissement public Loire en faveur de la prévention et de la réduction du risque inondation, il apparaît opportun d'attirer l'attention de la Commission sur deux points.

S'agissant tout d'abord du **point 3.1. du Livre vert**, à savoir : « *La tarification des assurances en tant que mesure incitative fondée sur le marché pour promouvoir la sensibilisation aux risques, ainsi que leur prévention et atténuation* ».

Il est proposé de porter à la connaissance de la Direction Générale Marché intérieur et services de la Commission à la fois la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents et l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activités (PCA) de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents, deux opérations innovantes portées par l'Etablissement et exemplaires du principe d'action qui veut que celui qui s'engage volontairement dans la réduction de sa vulnérabilité au risque inondation soit au moins aussi bien traité que celui qui attend que la réalisation des dommages soit constatée pour en appeler à la solidarité régionale, nationale voire européenne. D'autant plus que tout le monde s'accorde sur l'importance du retour sur investissement des mesures de prévention.

S'agissant ensuite du **point 3.5. du Livre vert** : « *Données, recherche et information* ».

Il est proposé d'attirer l'attention du Commissaire Barnier sur l'organisation et les résultats des travaux au titre de la plateforme Recherche/Données/Information du plan Loire 2007-2013 soutenus par l'Europe (FEDER), en soulignant l'importante contribution en la matière des acteurs territoriaux organisés à l'échelle pertinente du territoire fonctionnel que constitue le bassin fluvial.

Il est proposé de charger le Président de l'Etablissement de transmettre à la Commission européenne la présente délibération accompagnée des éléments de dossiers correspondants.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci chère collègue. Y a-t-il des remarques ou des demandes de complément d'information ?

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

Nous avons maintenant un certain nombre d'informations :

7. Etat d'avancement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Tout d'abord une information sur l'état d'avancement de cette démarche.

Monsieur ROSSIGNOL.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci Monsieur le Président.

Ce point d'information sur l'avancement à ce jour, mi-juin 2013 et donc à plus de 2 ans de l'échéance de 2015, sur l'avancement du déploiement de cette démarche.

Dans un contexte économique et financier pour le moins peu porteur, plus de 15.000 entreprises ont pu être informées et sensibilisées de façon conséquente au risque inondation, par le biais d'actions et l'utilisation de supports tels que ceux qui vous sont diffusés actuellement, qui sont ceux qui ont été diffusés à près de 19.000 entreprises aux mois de mai et juin.

Donc plus de 15.000 entreprises informées et sensibilisées de façon conséquente au risque inondation et 2.378 entreprises qui ont demandé la réalisation d'un diagnostic.

Parmi ces chiffres-là, on retiendra que 2.021 diagnostics sont actuellement déjà réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de la démarche.

Plus de 1.500 entreprises diagnostiquées ont fait l'objet d'une relance, par courrier ou par téléphone, pour vérifier leur intérêt à mettre en place des mesures suite à leur diagnostic, et 392 entreprises ont à ce jour marqué un intérêt en ce sens. Déjà 202 d'entre elles ont mis en œuvre de manière autofinancée des mesures de réduction de leur vulnérabilité pour l'essentiel de type organisationnel.

Depuis 2011, 34 autres ont bénéficié d'un soutien financier pour mettre en place leurs mesures de réduction de la vulnérabilité avec 9 décisions d'octroi de subventions, qui sont intervenues, là, au mois de juin 2013.

L'analyse des dossiers fait apparaître un montant moyen de subventions de 33.000 € environ, pour un coût moyen de projets de 87.000 €, à rapprocher du montant moyen des dommages potentiels de 1,8 millions d'€ et de celui des dommages évitables de 720.000 €.

Au regard des objectifs fixés à la démarche, dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire, force est donc de constater qu'à plus de 2 ans de l'échéance de 2015, échéance d'utilisation des crédits européens, et malgré un contexte économique et financier pour le moins peu porteur, la cible d'information/sensibilisation est déjà atteinte et celle pour la réalisation des diagnostics l'est aux deux tiers.

Pour information également, sont joints à la note qui figure dans le dossier du Comité Syndical les éléments d'observation que l'Etablissement s'est trouvé dans l'obligation de formuler sur le projet de synthèse de l'évaluation en cours de la démarche industrielle, projet qui a été remis mi-juin et présenté à la Conférence des acteurs la semaine dernière.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ?

C'est un sujet important. Il faudra bien veiller au suivi et à l'évaluation de cela. On ne peut pas éviter les crues et les inondations. Je pense que personne ne va demander à faire de barrage et donc, à partir du moment où on ne peut pas éviter les crues et les inondations et qu'on ne refait pas de barrage, il faut quand même faire quelque chose. Je dis cela parce que j'ai cru discerner lors de la Conférence des acteurs quelques remarques un peu suspicieuses sur cette démarche. Pourquoi pas, mais il faut dire pourquoi.

C'est un sujet que nous aurons à débattre longtemps. On ne peut pas empêcher les inondations et les crues. On doit donc éviter les risques. Eviter les risques tout à fait anormaux, c'est-à-dire les pertes de vies humaines, mais ensuite s'attacher à ce que les risques économiques soient minorés. Donc c'est une démarche qui a pour objet de minorer les risques économiques. Alors, si on dit qu'il ne faut pas la faire non plus, à ce moment-là, il faut se regarder et monter interdire toute activité dans les zones fluviales ou de rivières, en France, sur les bords de l'océan, de la Méditerranée ; monter pas trop haut dans les montagnes parce qu'il y a de la neige. Je le dis de façon amusante mais sérieuse. Je pense que nous avons une démarche très écologique finalement qui consiste à traiter les choses de façon humaine, et raisonnable d'un point de vue économique.

J'ai écrit au préfet de région pour lui dire que je souhaitais qu'on puisse se mettre d'accord sur une procédure d'évaluation. Il ne suffit pas qu'un fonctionnaire écrive : « voilà, je trouve que ce n'est pas bien » et nous, on trouve que c'est bien. Alors qui a raison ?, ce n'est pas le sujet, il faut se parler et il ne faut pas que cela marche par une sorte d'oukase et c'est un sujet important qu'il faudra bien suivre.

INTERVENTION DE M. BARLE

L'étude faite en son temps par l'équipe pluridisciplinaire, je me plais à le rappeler, a coûté 55 millions de francs, et les conclusions étaient péremptoires : « en cas de crue exceptionnelle, la Loire et ses affluents reprennent leurs droits partout ». Et il en a découlé cette fameuse règle des 3P – je ne vais pas vous faire l'affront de vous la rappeler. Eh bien, que ceux qui douteraient encore se réfèrent à cette étude qui n'a fait d'ailleurs que redécouvrir ce qu'un ingénieur du XIXème siècle avait décrit suite à l'observation de 3 crues centennales à 10 ans d'intervalle. Donc, je ne vois pas comment on pourrait revenir en arrière. Ce sont des batailles d'arrière-gardistes et je rappellerai tout simplement cette belle phrase d'un ministre anglais, de la Renaissance, Président : BACCON, qui disait de la nature qu'on ne lui commande qu'en lui obéissant.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

En tous les cas, il faudra suivre ça. Il faut suivre cette opération parce que c'est important et il faut accepter d'être évalué, mais l'évaluation, cela ne veut pas dire un jugement péremptoire sur une page ou lors d'un colloque.

Donc j'ai écrit au préfet de région pour lui demander qu'on puisse se mettre d'accord sur des méthodes d'évaluation.

INTERVENTION DE MME GLOANEC MAURIN

Je voulais vous faire part d'une remarque que j'ai faite ce matin en Commission Mixte : l'immense, l'énorme, la catastrophique inondation – vous en avez fait part et je vous en remercie – le Land de Saxe-Anhalt et Magdebourg, nous incite à penser également que c'est peut-être utile, au niveau européen, d'avoir un partage d'expériences, une coopération, aussi à ce niveau-là parce que ce qui s'exprime quelquefois dans le scepticisme à s'engager dans cette prévention des risques peut dépasser nos frontières et je crois que c'est utile d'être aussi en coopération peut-être au niveau européen, sur ce sujet, parce qu'il concerne bien sûr notre fleuve, la Loire, et le bassin, mais il concerne aussi d'autres fleuves – on a pu le constater avec beaucoup de tristesse à Magdebourg – et donc je pense que c'est utile.

Voilà, je voulais vous faire part de cette remarque que j'ai faite ce matin. Et peut-être peut-on imaginer faire un partage d'expériences.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Je rappelle qu'on a eu un programme de coopération, Freude am Fluss, qui nous a permis d'échanger ; et aussi qu'on a beaucoup d'expérimentations avec des gens qui sont, me semble-t-il, assez bons en la matière : les Hollandais, qui évidemment sont assez touchés par ce genre de choses.

INTERVENTION DE M.DIDON

Sur la réduction de la vulnérabilité, on voit bien que c'est une question effectivement importante, c'est un des actes majeurs de la stratégie nationale, c'est un des piliers de cette stratégie, donc c'est une des voies, de toutes façons, qui restent les plus prometteuses pour avancer dans la gestion du risque d'inondation.

Donc la démarche qui a été réalisée dans le plan Loire et qui a fait l'objet de l'évaluation – comme vous l'avez dit, évaluation n'est pas jugement – a le mérite d'exister et d'avoir testé des méthodes notamment de sensibilisation.

On voit que sur la sensibilisation il y a des résultats. Là où on peut s'interroger, c'est quand on voit le faible nombre, finalement, de dossiers qui sont effectivement déposés. Alors, je sais bien

qu'il y a tout ce qu'on ne voit pas, à savoir les mesures organisationnelles qui, elles, sont importantes.

Qu'est ce qui est dit, notamment, en conclusion de l'évaluation, dans les recommandations ? Parce que, à quoi cela sert-il ? Cela sert à améliorer, à faire mieux la prochaine fois, au prochain cycle, parce qu'on sait que cette réduction de la vulnérabilité est importante. Comment ? Eh bien, d'abord en s'intéressant à la réduction de la vulnérabilité au niveau d'un territoire, en ayant des approches plus territorialisées. Ensuite, en s'intéressant à des zones au sein des territoires qui sont particulièrement vulnérables, de manière à obtenir des effets qui soient un peu globalisés et non pas simplement des entreprises de-ci de-là. C'est dans les conclusions de cette évaluation. Et puis, également, dans les activités, les entreprises, qui sont essentielles pour un retour à la normale. Et là encore, on rejoint les objectifs de la stratégie nationale qui sont de permettre un retour à la normale le plus rapide possible.

Donc voilà aussi, là encore, un petit éclairage complémentaire sur l'évaluation et sur les pistes, justement, pour tirer les leçons de l'opération qui est en cours, qui se termine, pour la prolonger et l'améliorer dans les phases à venir.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Et je pense que l'Etat devra y réfléchir. L'Etat, c'est nous, d'ailleurs. En tant que sénateur, je me sens aussi partie prenante de l'Etat que la DREAL, par exemple.

Je pense qu'on n'est plus à une époque où on appuie sur un bouton en disant : « c'est comme ça ! », parce que les gens ne le croient plus. Il n'y a qu'à regarder la stratégie industrielle de l'Etat, droite comme gauche, ce qu'elle donne.

On est dans des périodes difficiles et on lance des opérations qui consistent à dire qu'on ne peut pas empêcher l'idée qu'à un moment donné il y a une inondation. Que peut-on faire pour que cette inondation ait les résultats les moins catastrophiques possibles ?

Nous, Etablissement public Loire, n'avons pas de pouvoir régalién. Nous sommes une association de collectivités territoriales. Donc on incite les collectivités locales, on va le voir après, et on incite les entreprises à prendre des mesures. Donc on n'a pas de pouvoir réglementaire consistant à dire : « ça, c'est autorisé, ça c'est permis ». Alors si l'Etat veut le faire, qu'il le fasse, qu'il en prenne la responsabilité.

Mais je pense que l'époque n'est plus aux oukases, on le voit bien, il faut discuter. Je prends le cas d'un artisan – on en a visité quand même – prenez un garagiste : évidemment, il n'est pas payé au mois, le gars, c'est-à-dire qu'il faut qu'il ait des clients pour que ça fonctionne ; et s'il y a une inondation, il faut qu'il puisse continuer à travailler sinon il ne va pas toucher son salaire. Donc on discute avec lui, de l'endroit où il faut avoir un certain nombre de réserves, de comment il faut mettre des choses au rez-de-chaussée, de comment il faut mettre des choses au premier étage, au deuxième étage ; de comment on peut rabattre l'activité de l'entreprise ailleurs. Et je pense que, finalement, ces choses-là sont importantes dans l'état actuel, parce que cela crée une osmose, quand même, cela crée un mouvement avec le tissu économique, cela fait comprendre aux gens un certain nombre de choses.

Sinon, vous allez dire à ce garagiste :

- Vous, vous n'avez plus le droit d'être là !
- Ah bon, mais j'ai une centrale nucléaire juste à côté !...
- Oui, mais c'est beaucoup moins dangereux, Monsieur.

Comment voulez-vous que les gens entendent ça ? Je pose la question à nous. Mais c'est impossible, c'est impossible.

Ce que je dis, c'est qu'il faut qu'on fasse des évaluations beaucoup plus productives, là-dessus, avec un certain nombre d'échelles :

- Qu'est-ce qui relève de l'échelle de l'Etat ? Il appartient au gouvernement de le définir.
- Qu'est-ce qui fait partie de la vie citoyenne, quand même, y compris des entreprises ?

Et franchement, moi je pense – j'ai assisté à pas mal de choses là-dessus – je pense que quand il y a ces sessions où les gens viennent volontairement, c'est quand même bien parce que cela donne à chacun l'idée de ce risque et cela donne l'idée, je crois, qui est importante pour notre territoire, qui est dire aussi que, pour un territoire dans lequel il y a la Loire, on peut continuer à faire des choses. Et c'est quand même important. Ce n'est pas uniquement, j'allais dire, une espèce de musée dans lequel on ne peut plus rien faire.

Il faut amorcer le dialogue. De toute façon, je demanderai rendez-vous au préfet de région, je demanderai rendez-vous à la ministre de l'écologie. Ce n'est pas parce que je vais quitter la présidence de l'Etablissement que je me désintéresse du sujet. Je pense que je serai rapporteur, pour avis et des finances, sur le projet de loi sur les EPTB et sur ces sujets-là.

Il faut qu'on avance, là-dessus, dans une bonne compréhension.

Parce que, je le dis aussi, je le dis à l'Etat : décourager les collectivités territoriales, à un moment donné où l'Etat va supprimer 1 milliard 500 millions de dotations aux collectivités territoriales, cela peut être aussi le truc de dire : « puisque c'est mal, ce qu'on fait, eh bien démerdez-vous maintenant ! ». Alors il y a des inondations, c'est à vous de dire ce qui est possible et vous prenez toutes les décisions sur l'ensemble du territoire. Alors là, je peux vous dire que cela va être compliqué !

Je pense qu'il faut que les uns et les autres : nous et l'Etat aussi, comprennent la période qui est la nôtre, qui n'est plus la période des années 45-50 ; c'est une période beaucoup complexe qu'il faut comprendre. Cela m'apparaît évident. Parce que là, elle n'est pas claire, l'évaluation : est-ce que c'est bien, est-ce que c'est mal, ce qui a été fait ?

INTERVENTION DE M.DIDON

L'évaluation, ce n'est pas seulement : « est-ce que c'est bien, est-ce que c'est mal ? »

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Non, non, mais moi je pose la question simplement : est-ce que c'est bien, est-ce que c'est mal ?

INTERVENTION DE M.DIDON

D'autre part, les conclusions : il ne faut pas dire qu'il y a d'un côté l'Etat et de l'autre côté il y a l'EP Loire, et c'est une espèce d'affrontement. Non, les conclusions de l'évaluation, je pense, font d'abord part des avis qui ont été exprimés par chacun et, dans ceux qui ressortent en conclusion, il ne s'agit pas de la conclusion de l'Etat, il s'agit d'éléments de conclusion qui ont été largement partagés – que peut-être l'Etablissement ne partage pas, c'est exact, mais il ne faudrait pas penser que c'est uniquement un discours de l'Etat. Cela me semble aussi important à préciser.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Je pense qu'on va en discuter un bout de temps.

INTERVENTION DE M.EUDE

Monsieur le Président, je souhaite proposer qu'on ne perde pas de temps sur ces choses-là parce que, factuellement, je serais tenté de dire que les biais sont tellement grossiers que l'on va tomber dans l'indécence : dire que ce sont des conclusions partagées lorsque les observations formulées font apparaître dès la 2^{ème} page quelle est la composition du comité et qu'en gros cela tourne à quelques personnes, je crois qu'il faut rester raisonnable. Là, les faits sont têtus et je pense que pour l'intérêt de la politique publique, il faut s'attacher quand même à faire en sorte que les choses soient les plus fondées possibles.

Par contre, pour rejoindre ce qu'indiquait le Président, effectivement on a le sentiment quelquefois qu'avant de participer à des comités d'évaluation, il serait peut-être intéressant que les personnes passent une journée dans un bureau où on appelle les entrepreneurs pour leur présenter la démarche, les informer, les convaincre de faire le diagnostic, les aider à monter leur dossier pour obtenir des financements pour réaliser des mesures. Je pense que cela serait formidable du point de vue pédagogique parce que cela bouleverserait complètement un certain nombre de préjugés qui ne reposent sur rien.

D'un point de vue pratique, là encore, factuellement, conclure une évaluation en faisant abstraction du fait que nous sommes en juin 2013 et que la programmation permet d'aller jusqu'en 2015, donc à 2 ans de l'échéance, et qu'à 2 ans de l'échéance il y a déjà 15.000 entreprises qui sont informées et sensibilisées, qu'il y a plus des deux tiers des diagnostics qui sont déjà réalisés ou en cours, malgré le contexte de crise économique, et il y a déjà plus de 300 et près de 400 entrepreneurs qui marquent un intérêt à faire des mesures – ils les feront mais là encore, que ce ne soit pas un parcours du combattant pour obtenir 400 €, 1.000 € ou 1.500 €. S'ils doivent remplir un dossier de 60 pages, attendre 8 mois et ensuite, éventuellement, attendre 2 mois de plus pour savoir si telle ou telle dépense doit être gardée ou extraite du plan de financement, effectivement il se peut que certains entrepreneurs soient lassés par ces choses-là et reviennent à leur priorité, c'est-à-dire la survie de leur entreprise.

Je crois que c'est quelque chose d'extrêmement sérieux parce qu'on est sur les fondamentaux de la politique publique – je suis désolé, Président, je sors un petit peu de ma réserve...

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Mais c'est bien parce que ça fait baisser la tension !

INTERVENTION DE M. EUDE

... mais c'est extrêmement sérieux. Et aujourd'hui, très clairement, les messages qui peuvent aller vers des entrepreneurs qui se lancent dans des démarches volontaires, je serais tenté de dire que si ceux-là mêmes ne sentent pas qu'il y a un minimum d'intérêt sur ce qu'ils font, eh bien c'est très simple, chacun va attendre le passage du cabinet d'assurances ou éventuellement de fonds publics pour la réparation, etc., et puis chacun prendra ses 15.000 €, 25.000 € ou 30.000 € ; il n'y aura pas de dossier à faire et ça ira plus vite, sauf que, globalement, nous aurons à faire face à des dépenses que nous ne pouvons pas assumer en tant que collectivités. C'est aussi simple que ça.

Par contre, factuellement – je souhaiterais aller plus loin – il y a quand même 16 pages d'observations qui sont faites, circonstanciées, et je pense que chacun peut se faire une idée en lisant les réponses qui ont été apportées. Ce n'est pas pour le plaisir que l'on répond sur 16 pages d'observations.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Eh bien voilà, donc on va voir avec la préfecture de région comment on peut arriver à quelque chose de plus partagé, ce qui me paraît nécessaire.

8. Point d'information sur l'Initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents

Autre point d'information, sur l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité de collectivités du bassin de la Loire et de ses affluents.

INTERVENTION DE M. EUDE

Oui, Monsieur le Président, pour rapidement indiquer que cette initiative engagée par l'Etablissement l'a été en partenariat avec le Centre européen de prévention des risques inondation et en collaboration avec le Club de la continuité d'activités, le CNFPT également, et qu'elle bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 40% de l'Europe, à savoir du FEDER.

C'est une approche exploratoire qui vise à avancer auprès de collectivités là encore volontaires dans l'élaboration de plans de continuité d'activités leur permettant de maintenir leur mission prioritaire en cas de crue tout en protégeant les personnels exposés et en améliorant leur résilience.

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'essentiel de cette initiative s'appuie sur la réalisation de 2 marchés, qui ont été attribués et qui se déroulent. Le premier, confié à BRL Ingénierie, qui vise essentiellement à identifier les degrés de vulnérabilité de ces collectivités ; et le second, confié à Ernst & Young, qui vise à la construction du plan de continuité d'activités.

Ce qu'il est important de noter aujourd'hui, c'est que déjà 15 collectivités – en plus de l'Etablissement puisque, avec le courrier du Conseil Général du Loir et Cher, un nouveau département a rejoint cette initiative – se sont engagées dans cette démarche exploratoire et font quelque chose d'extrêmement visible à l'échelle d'un bassin fluvial.

L'idée est que chacun se concentre sur tel équipement ou tel service qu'il juge prioritaire au regard de ses domaines de compétence, de telle sorte que lorsque l'événement survient, il puisse d'une certaine manière fonctionner, en mode dégradé certes, mais fonctionner tout de même et rendre les services que les habitants attendent de lui.

Concrètement, cela se traduit aujourd'hui par un certain nombre de produits, qui sont livrés à ces collectivités, qui visent par exemple à vérifier la disponibilité des agents en fonction de leur domicile, voir de quelle manière ils peuvent éventuellement retrouver leur service, et organiser l'activité en fonction de cela.

Les premiers chiffres sont quand même indicatifs des problèmes qu'on pourrait rencontrer parce que aujourd'hui, sur la base des résultats, en moyenne 15% des agents de ces 15 collectivités pilotes et près de 20% de ces collectivités pilotes sont situés en zone inondable, avec des pics pouvant aller respectivement jusqu'à 37% d'agents et 47% de bâtiments des collectivités. Donc c'est quand même quelque chose qui n'est pas totalement accessoire.

Ce qui est important, c'est de vérifier que chacun s'organise par rapport à son domaine de compétence. Par exemple, un certain nombre d'agglomérations travaillent sur le volet « gestion des déchets » ; un certain nombre de Conseils Généraux travaillent sur les transports, travaillent également sur les collèges ; un certain nombre de régions travaillent sur les lycées.

Mais, plus intéressant, on voit apparaître des approches assez innovantes, par exemple le Conseil Général d'Indre-et-Loire qui lui s'intéresse à l'action sociale : dès lors qu'il y aurait une crue, comment faire en sorte que les services au titre de l'action sociale puissent fonctionner et apporter un soutien à la fois à la population, pour l'aider à constituer ses dossiers et pour l'aider éventuellement à se remettre en fonctionnement, à toucher les moyens lui permettant d'assurer sa survie, etc.

Donc, ce que l'on voit là, ce sont des démarches certes, j'allais dire, empiriques, mais qui présentent l'avantage de se construire sur la base d'une réalité constatée.

En plus, elles produisent des effets induits, c'est-à-dire que, à partir du moment où on commence à sortir des cartographies en 3D qui permettent de visualiser où sont les équipements, où sont les agents, comment la crue affecterait la situation à un moment donné, c'est un formidable outil d'information et de sensibilisation des agents de ces collectivités concernées.

La limite à cet exercice, et j'insiste là-dessus parce que c'est difficile de se concevoir comme non essentiel, c'est que quand on est en fonctionnement en mode dégradé, par définition on choisit qui on fait fonctionner en priorité et donc cela conduit à choisir des services plutôt que d'autres pour assurer les missions qui sont essentielles à l'activité. Et donc il y a énormément de pédagogie à mettre en œuvre pour convaincre les agents que ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas, en période de crise, considérés comme essentiels, qu'ils sont pour autant non essentiels à la collectivité.

Là encore, c'est un formidable moyen éventuellement de trouver des systèmes de relais pris par ces agents pour remplir des missions autres que celles qu'ils ont l'habitude d'exercer en temps normal.

Donc, somme toute, un exercice auquel la quinzaine de collectivités se prêtent avec beaucoup d'intérêt et, là encore, qui n'est absolument pas parfait puisque, je répète, c'est un processus de construction qui est mis à l'épreuve pour l'instant sur le papier et qui n'a pas rencontré encore une mise à l'épreuve réelle, c'est-à-dire été confronté à une véritable crue. Mais, pour autant, on peut espérer que cela permettra au moins aux équipes de ces collectivités d'aborder l'incertitude de la crue dans une position plus favorable que si elles ne s'étaient pas livrées à cet exercice et, pour certaines d'entre elles, de recevoir confirmation par exemple qu'elles avaient des collèges en zone inondable, des lycées en zone inondable, des routes qui ne pourraient pas être utilisées pour desservir un certain nombre de lieux, etc., et des tonnes de déchets à gérer.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

On vous a senti passionné par le sujet.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

INTERVENTION DE MME D'AUX

Je suis tout à fait d'accord avec ce que Jean-Claude EUDE vient de nous dire. Il se trouve que nous, à la ville d'Orléans, on est impliqué, on travaille à établir notre propre PCA, on a beaucoup travaillé sur la formation de nos agents et on continue à le faire sur la sensibilisation aux risques.

Je voudrais juste revenir sur ce que disait Monsieur EUDE, c'est-à-dire que c'est un relais d'information : chaque agent qui passe par cette sensibilisation et cette formation, c'est aussi un citoyen donc il en parle autour de lui, il en parle à sa famille. Et quand, tout à l'heure, on parlait de ces diagnostics-entreprises, ça rejoint la même chose : tant qu'on n'aura pas convaincu, sensibilisé, les élus, tous les élus, les services et tous les citoyens de la probabilité du risque, on aura du mal à avancer.

Donc, en fait, c'est un travail qui se construit petit à petit. Je trouve que cela prend pas mal d'ampleur en ce moment, donc c'est très bien et il faut continuer comme ça.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci Madame D'AUX.

9. Etat d'avancement de l'action d'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues du bassin de la Loire et ses affluents.

Passons maintenant au point 9

INTERVENTION DE M. ROY

Merci Monsieur le Président.

C'est un point d'information sur une action que l'Etablissement a engagée en 2012 sur l'ensemble du bassin de la Loire et de ses affluents, à savoir une mission d'appui aux propriétaires et gestionnaires de digues.

L'objectif est d'abord de :

- Vérifier les informations dont on pouvait disposer à partir des bases que nous avaient transmis notamment les services de l'Etat ;
- Ensuite informer et sensibiliser les propriétaires et gestionnaires sur leurs obligations ;
- Analyser globalement les actions qu'il y avait à conduire pour sécuriser ces ouvrages ;
- Apporter un appui aux collectivités qui le souhaiteraient.

Un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des collectivités que nous connaissions comme étant propriétaires ou gestionnaires de digues et, si on fait le bilan aujourd'hui, 19 d'entre elles ont déclaré être intéressées par un appui de l'Etablissement.

L'ensemble de nos investigations et la mise à jour de nos données a été réuni dans un rapport que vous pourrez trouver sur le site du plan Loire et que mettrons à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'action.

Voilà, c'est une action que nous poursuivons et que nous approfondissons, toujours dans le cadre du plan Loire.

Toujours sur le thème de la sécurisation des digues – c'est une information aussi –, il est rappelé que l'Etat avait engagé en 2010 les études de danger sur ses propres digues de classe A, dans les secteurs d'Orléans, de Tours et de l'Authion.

Orléans

A ce jour, l'étude de danger sur le secteur d'Orléans est terminée et elle est consultable sur le site de la préfecture d'Orléans. Tout un chacun peut aller la consulter. Je ne vais pas donner beaucoup de chiffres mais il y en a 2 à retenir :

- Dans l'état actuel de la digue, le niveau de sûreté correspondant à peu près à la crue de 70 ans ;
- Les travaux nécessaires pour sécuriser complètement la digue, intérieurement sont de 25 millions d'€, auxquels doivent s'ajouter environ 35 millions d'€ pour sécuriser d'éventuelles surverses.

Donc, au niveau d'Orléans, c'est à peu près 60 millions d'€ de travaux qu'il faudra réaliser dans les années à venir pour amener ces digues à un niveau de sécurité correspondant à la crue de 200 ans.

Tours

Au niveau de Tours, l'étude n'est pas diffusée mais elle a fait l'objet d'une communication à la presse par le préfet d'Indre-et-Loire il y a quelques semaines. Elle est sur le point d'être achevée.

Ce que l'on peut dire là aussi, c'est que le niveau de sûreté correspondant à peu près aussi à la crue de 70 ans.

En revanche, le montant des travaux envisagés pour sécuriser complètement ces digues au niveau de la crue de 200 ans serait de l'ordre de 180 à 185 millions d'€.

Val d'Authion

L'étude de la digue du val de l'Authion est quant à elle toujours en cours et je n'ai pour l'instant pas d'informations à vous donner.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci Monsieur ROY. Est-ce qu'il y a des remarques, des informations ?

INTERVENTION DE M. DIDON

Puisqu'on parle de la digue du val d'Authion : effectivement, l'étude sera produite un peu plus tard. L'objectif est qu'elle soit diffusée en fin d'année mais, comme pour les 2 études précédentes, qu'il y ait une communication vers les élus qui soit faite avant que l'étude ne soit terminée, donc qu'il y ait une information déjà sur des résultats même non définitifs.

Les dernières nouvelles que j'ai sont que sur le Maine-et-Loire, il pourrait y avoir un état intermédiaire vers le mois de septembre-octobre.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

D'autres remarques ?

Le point suivant nous est présenté par Madame D'AUX.

10. Lancement de l'étude des vals de Loire dans le Giennois

INTERVENTION DE MME D'AUX

Ce rapport vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour.

Par délibération n°12-199 du 21 décembre 2012, le Comité syndical de l'Etablissement a autorisé le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de la Région Centre et du Département du Loiret, dans le cadre du plan Loire, des subventions pour la réalisation de l'étude des vals de Loire dans le Giennois.

Le dossier de demande de subvention correspondant a été transmis le 27 mars 2013 auprès des services instructeurs de la DREAL Centre.

Par courrier du 18 avril 2013, le Préfet de la Région Centre a indiqué qu'en raison des difficultés financières de l'Etat, il ne serait pas possible de mobiliser des crédits budgétaires sur cette opération.

Ce désengagement financier a conduit les partenaires à en réviser le plan de financement, avec une participation renforcée de la Région Centre.

Le Comité de gestion du plan Loire du 11 juin 2013 a ainsi validé la programmation de l'étude des vals de Loire dans le Giennois, pour un montant de 500 000 €, avec le plan de financement suivant :

- Région Centre : 45% soit 225 000 €,
- Europe (FEDER) : 40% soit 200 000 €,
- Département du Loiret : 15% soit 75 000 €.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette opération, conformément aux dispositions de la délibération susmentionnée, intégrant notamment le lancement des marchés correspondants.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci. Y a-t-il des remarques ?

INTERVENTION DE M. DIDON

Là encore, une petite précision. Sur la réponse du Préfet, il n'est pas tout à fait exact de dire que c'est pour des raisons financières parce qu'il y a eu une proposition qui avait été faite et qui n'est pas mentionnée ici, c'est que, en lieu et place de l'étude de val soit élaboré un PAPI d'intention, de manière à rentrer dans la politique actuelle portée par le ministère de l'écologie, qui est celle justement de ces PAPI, ce qui aurait permis de bénéficier d'une aide financière du FPRNM.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Donc on va suspendre la délibération, alors.

INTERVENTION DE M. EUDE

En fait, la perspective d'un PAPI d'intention permettrait à terme d'envisager ce financement mais, par ailleurs, ferait perdre le bénéfice des cofinancements de l'Europe à hauteur de 40%, compte tenu de la période de programmation et du temps de réalisation de l'étude.

La question qui était posée était de savoir s'il fallait retarder la décision pour espérer obtenir un financement du fonds BARNIER mais qui, en tous les cas, n'aurait pas été à hauteur des 40%, du fonds FEDER qui, lui, est disponible jusqu'à la période allant jusqu'à juin 2015 et donc le temps de réalisation de l'étude.

(Coupure enregistrement)

11. Proposition de coopération renforcée dans le domaine de la Recherche/Données/Information en lien avec le déploiement de la stratégie de l'Union européenne pour le Danube

Rapport de la Commission mixte présenté par Madame Geneviève ALBOUY (Saint-Etienne Métropole)

Lors de la 18ème réunion de travail de la plate-forme recherche/données/information du plan Loire à Bruxelles les 22 et 23 mai 2013, a été présentée l'initiative « Appui scientifique à la stratégie pour le Danube » lancée en novembre 2011 par le service scientifique interne de la Commission européenne, le Centre commun de recherche (JRC).

A également été discuté le lancement, le 16 mai 2013, de six nouveaux clusters scientifiques pour appuyer la stratégie du Danube, respectivement centrés sur l'eau, la terre et les sols, la bioénergie, l'air, l'échange et l'harmonisation des données et la spécialisation intelligente.

Les clusters rassembleront les membres de la communauté scientifique des quatorze pays du Danube. Ils encourageront la coopération non seulement entre scientifiques, mais aussi entre scientifiques et pouvoirs publics, et favoriseront une meilleure prise en compte des résultats des recherches scientifiques dans l'action publique.

Dans le prolongement des échanges lors de cette réunion, il est proposé au Comité syndical de charger le Président de l'Etablissement de porter à connaissance l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du plan Loire grandeur nature et envisager toute piste de coopération renforcée dans le domaine de la Recherche/Données/Information, le cas échéant en lien avec d'autres bassins français également.

12. Etude géomorphologique sur l'axe Cher entre le barrage de Larçay et la confluence avec la Loire

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Alain DUTOUR (Joué-lès-Tours)

Dans les années 1970, le Cher a subi une série de travaux d'élargissement et de recalibrage de son lit sur le secteur de l'agglomération tourangelle. La diminution de sa capacité de transport sédimentaire, engendrée par ces modifications, a pour conséquence une accumulation des sédiments, notamment en amont des barrages de Rochepinard.

Conscients de cette problématique, par courriers respectifs du 30 novembre 2012 et du 3 juin 2013, le Maire de Tours et le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval ont sollicité l'Etablissement pour assurer le portage d'une étude visant à :

- appréhender le fonctionnement hydromorphologique du Cher au travers d'une modélisation de la dynamique sédimentaire depuis le barrage de Larçay jusqu'à la confluence avec la Loire,
- évaluer les impacts de cet ensablement sur le risque d'inondation encouru par la population et sur les usages de l'eau, notamment les activités nautiques,
- définir, le cas échéant, les modalités d'interventions pérennes et durables pour traiter cette problématique.

Il est proposé de donner un accord de principe favorable à ces sollicitations et de procéder au lancement d'un marché d'étude sur la base d'un cahier des charges rédigé par les services de l'Etablissement, en concertation avec les acteurs locaux (notamment les services de police de l'eau) et validé par la CLE.

La notification du marché correspondant ne pourra toutefois intervenir que sous réserve de la mobilisation d'ici là des co-financements envisagés de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des collectivités territoriales concernées, ainsi que du FEDER le cas échéant.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante. Délibérations approuvées à l'unanimité.

13. Portage par l'Etablissement du SAGE Loire en Rhône-Alpes en phase de mise en œuvre

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Paul BERNARD (Cher)

Depuis 2007, le Conseil général de la Loire assure le portage de l'élaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

En juillet 2012, le Président du Conseil général indiquait au Président de l'Etablissement qu'il souhaitait que des réflexions soient engagées pour définir les modalités du portage de la mise en œuvre du SAGE, phase devant débuter en 2014.

Ainsi, des échanges ont eu lieu entre les services avec pour objectif d'établir une coopération renforcée permettant de respecter les exigences réglementaires et les souhaits des acteurs locaux avec notamment le rôle central confié au Conseil général, tout en conservant une gestion administrative et financière efficiente du dossier.

Les éléments de convention(s) traduisant ces réflexions sont en voie de finalisation.

Par courrier daté du 11 juin 2013, le Président de la CLE indiquait que le bureau de la CLE avait accepté le principe et les modalités de coopération proposés sous réserve de la bonne adéquation entre la répartition des missions et les moyens humains dédiés au SAGE.

Il est donc proposé de donner un accord de principe favorable au portage de la mise en œuvre du SAGE Loire en Rhône-Alpes par l'Etablissement, sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante. Délibérations approuvée à l'unanimité.

14. Opération de repeuplement en saumons sur le bassin versant de la Loire après 2013

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Jean-Michel MARCHAND (Maine-et-Loire)

Dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) 2009-2013, l'Etablissement a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération de repeuplement en saumons du bassin de la Loire.

Cette action, dont le montant total 2013 s'élève à 609 000 €, a été financée, dans le cadre du plan Loire 2007-2013, par le FEDER, l'Agence de l'Eau, la Fédération Nationale de la Pêche en France, EDF et l'Etablissement.

Le projet de PLAGEPOMI 2014-2019 faisant état de la volonté de poursuivre cette opération, le Président de l'Etablissement, en février 2013, a attiré l'attention du Préfet coordonnateur de bassin sur le fait que, dans l'hypothèse où l'intervention de l'EP Loire serait de nouveau souhaitée, il importerait qu'une sollicitation soit effectuée suffisamment tôt afin de permettre à ses instances de se prononcer en temps utile et éviter le risque de rupture de continuité de cette action.

En réponse, le 16 avril dernier, le Préfet a confirmé le souhait d'une poursuite de l'association de l'Etablissement à la mise en œuvre du PLAGEPOMI 2014-2019 et en particulier d'une participation au portage de l'opération de soutien d'effectif de saumons sur l'intégralité du bassin de la Loire ou dans certains secteurs géographiques uniquement.

Il est proposé :

- de donner un accord de principe favorable à cette sollicitation, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des financements nécessaires.

- de lancer un nouveau marché d'une durée d'un an reconductible deux fois, pour la période 2014-2016, sur la base d'un montant prévisionnel n'excédant pas 600 000 € TTC, et étant entendu que ce marché ne pourrait être notifié puis reconduit sans bouclage préalable du plan de financement.

- de renouveler la convention à titre gracieux avec les services de l'ONEMA pour l'appui à la vérification des prestations.

- de solliciter les financeurs potentiels sur la base d'un montant prévisionnel de 618 500 € comportant le coût de la prestation (600 000 €) et celui des frais de suivi de ce marché par un chargé de mission (1/2 ETP - 18 500 €), dans la perspective d'une réduction de la participation de l'Etablissement.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.
Délibérations approuvée à l'unanimité.

15. Procédure d'achat public

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher)

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

Le Règlement de la Commission du 30/11/2011, ainsi que le décret du 29/12/2011 modifiant les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique, disposent que les seuils déterminant la mise en concurrence selon une procédure formalisée sont les suivants pour les collectivités territoriales, à compter du 1er janvier 2012 :

- Marchés de fournitures et services : 200 000 € HT,
- Marchés de travaux : 5 000 000 € HT.

Par délibération de son Comité syndical en date du 20 juillet 2012, l'Etablissement a intégré ces dispositions.

Il est proposé que sous ces seuils, une procédure adaptée soit à respecter selon les modalités suivantes :

- de 0 à 15 000 € HT : la collectivité délibère les modalités de passation des marchés,
- de 15 000 à 90 000 € HT : les modalités sont librement fixées par la collectivité mais la publicité est obligatoire.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.
Délibérations approuvée à l'unanimité.

16. Affectation de crédits de report

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Christian BARLE (SINALA Nièvre)

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 2 avril 2009 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », ceux-ci sont utilisés dans la limite de

l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement. Les demandes présentées ci-dessous sont conformes aux principes d'affectation des crédits tels que délibérés.

Par courrier du 7 juin 2013, la Région Bourgogne a indiqué qu'un montant de 343,49 € pouvait être prélevé dans le cadre du financement pour l'élaboration du SAGE Allier aval pour l'exercice 2013.

Par courrier du 5 juin 2013, le Département du Cher a indiqué que pouvait être prélevé pour l'année 2013, un montant de 1 825 € dans le cadre du financement de l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne, et 2 862 € dans le cadre du financement de l'action de suivi du programme des opérations lit et levées domaniaux en région Centre.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante. Délibérations approuvées à l'unanimité.

(Reprise de l'enregistrement)

17. Décision modificative 2

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire**.

S'agissant en premier lieu du Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest », le budget s'équilibre en dépense et en recette à -900.000€.

En dehors des écritures d'ordres et comptable, ce budget est neutre financièrement. En effet, l'ensemble des crédits correspondants avait été prévu au budget principal et au budget supplémentaire.

La présente DM2 ne concerne donc que le redéploiement des 900 000 € du compte 2313 vers le compte 678 correspondant au transfert, du budget annexe vers le budget principal, des crédits provisionnés lors du budget supplémentaire voté au Comité Syndical du 23 mars 2012, pour l'acquisition des locaux.

Par ailleurs il est à noter qu'il est proposé au Comité Syndical de demander l'admission en non-valeur de 14,78 € sur le barrage de Villerest et 245,06 € sur la gestion administrative de la redevance. Etant donnée la provision pour créance irrécouvrable inscrite au budget primitif, ces admissions n'entraînent pas l'inscription de nouveaux crédits dans cette décision modificative n°2.

S'agissant en second lieu du Budget principal, le budget s'équilibre en dépense et en recette à 1.9 M€. En dehors des écritures d'ordres et comptable, ce budget s'établit à 911.000€.

- ❖ Le volet « prévention et réduction du risque inondation » est neutre financièrement et correspond exclusivement à l'inscription des crédits permettant la montée en puissance de la mise en place de repères de crues suite aux demandes des collectivités, par redéploiement de l'opération d'appuis aux collectivités propriétaires/gestionnaires de digues,
- ❖ Les dépenses inscrites sur le volet « Aménagement et gestion des eaux » s'élèvent à 11.115 €. Ils correspondent sur l'opération SAGE Loiret à l'inscription de 37.640 € afin de prendre en compte les modifications du plan de financement, telles qu'indiquées dans la

délibération proposée au Comité syndical, et à la désinscription sur l'opération SAGE Sioule de 26.525 € correspondant aux actions et salaires non-nécessaires compte tenu du décalage dans le temps pour le recrutement du poste d'animateur.

Il est à noter le redéploiement dans le cadre de l'inscription des crédits liés aux charges de personnel dans la perspective notamment de l'étude de continuité écologique à Montluçon, ainsi que le remboursement de trop perçus de subventions encaissées sur les exercices antérieurs, à hauteur de 319,39 € sur le SAGE Cher amont, 1.039,63 € sur le SAGE Cher aval, 1.500 € sur le SAGE Loiret et 5.577,80 € sur le SAGE Loir.

- ❖ Les dépenses inscrites sur le volet « Fonctionnement administratif de l'Etablissement » s'élèvent à 900.000 €. En symétrie du budget annexe, les crédits inscrits correspondent au transfert, du budget annexe vers le budget principal, des crédits provisionnés à l'occasion du vote du budget supplémentaire au Comité Syndical du 23 mars 2012, pour l'acquisition des locaux. Il est à noter le redéploiement de 95.000 € afin de réimputer des crédits provisionnés au budget supplémentaire sur les comptes appropriés à la nature de la dépense.

L'application des dispositions précédentes contenues dans le projet de décision modificative n°2 au budget principal et annexe pour 2013 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 – budget principal
- approbation de la délibération modifiant le plan de financement du SAGE Loiret
- approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 – budget annexe
- créance admise en non-valeur de l'exercice 2013 – budget annexe

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Merci cher collègue.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

18. Valorisation dans le cadre du plan Loire grandeur nature d'interventions financières de l'Etablissement au titre de la valorisation du patrimoine et du développement

INTERVENTION DE M. BERTIER

Dans ce contexte, il est simplement envisagé de soumettre aux partenaires du plan Loire grandeur nature une proposition de prise en compte, dans le cadre de ce dernier, d'interventions financières de l'Etablissement au titre de la valorisation du patrimoine et du développement pour la période de référence 2007-2013.

En effet, si certaines opérations bénéficiant du soutien financier de l'Etablissement au titre de la valorisation du patrimoine et du développement ont déjà pu être programmées dans le cadre du plan Loire, tel n'est pas le cas pour nombre d'autres projets.

Monsieur le Président, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est ce qu'il fait.

19. Gestion du personnel

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

Ce rapport vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour.

1. Mise en oeuvre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012

La loi n° 2012-347 a mis en place un dispositif de résorption de l'emploi précaire permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par voies de sélections professionnelles, de concours réservés et de recrutements réservés sans concours. De ce fait, le rapport concernant la situation des agents contractuels de l'Etablissement public Loire a été établi et le programme pluriannuel soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du Loiret, qui a émis un avis favorable sur celui-ci.

Il est proposé d'approuver la délibération correspondante, ainsi que la convention qui confiera au Centre de Gestion du Loiret l'organisation des sélections professionnelles correspondantes pour les agents concernés.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ?

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

2. Nomination suite à la réussite d'un concours

En raison de l'évolution significative des missions du poste de rédacteur principal (poste de la chargée de communication) et suite à la réussite au concours interne d'attaché de l'agent qui l'occupe, il est proposé la transformation de ce poste sur ce grade et d'autoriser le détachement pour stage de cet agent à compter du 1^{er} août 2013 pour une année sur celui-ci.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ?

3. Recrutements

Conformément aux délibérations déjà prises par le Comité Syndical, l'Etablissement public Loire a engagé par voie d'expérimentation une initiative commune de réalisation de plans de continuité des équipements et services essentiels de collectivités volontaires du bassin de la Loire et ses affluents.

Afin que cette action puisse être assurée dans les délais imposés, il est proposé d'autoriser le recrutement pour une année d'un agent de catégorie A (grade d'ingénieur) qui assurera le lancement et le suivi de la 2^{ème} phase du projet. En termes opérationnels, ce recrutement pour une durée d'un an seulement est à rattacher aux besoins des services et à la nature des fonctions précisées ci-dessus.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ?

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

Dans le cadre de l'intervention de l'Etablissement au titre de la continuité écologique, et en application notamment de la délibération du Bureau relative à la conduite des études nécessaires à la restauration de la continuité écologique au droit de 3 ouvrages, propriété de la Ville de Montluçon, il est proposé d'autoriser le recrutement pour une année d'un agent de catégorie A (grade d'ingénieur) qui assurera le pilotage administratif et technique des missions correspondantes au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation. En termes opérationnels, ce recrutement pour une durée d'un an (renouvelable une fois) est à rattacher aux besoins des services et à la nature des fonctions précisées ci-dessus.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ?

INTERVENTION DE M. LEGOUTIERE

Le Comité Syndical du 29 juin 2012 avait autorisé le recrutement d'un apprenti inscrit en master au sein de la direction du développement et des relations extérieures, avec une mission d'assistance des agents de cette direction pour le suivi de projets relatifs à l'implication de l'Etablissement dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013. Ce recrutement ayant donné toute satisfaction, il est proposé d'autoriser le recrutement pour la même durée d'un(e) nouvel(le) apprenti(e) à compter du 1^{er} septembre 2013.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

20. Questions diverses

INTERVENTION DE M. PALPACUER

Ce rapport vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour.

Demande d'autorisation de passage pour une épreuve d'enduro

L'association Moto-Verte de Haute Lozère organise les 14 et 15 septembre 2013 une épreuve d'enduro (moto tout terrain) sur des parcelles du domaine public fluvial de l'Etablissement.

Il est proposé d'autoriser le passage de l'épreuve sur les parcelles de l'Etablissement qui bordent le plan d'eau de Naussac, sous réserve de la compatibilité de la manifestation avec le niveau d'exploitation de l'ouvrage et d'un avis favorable de la Préfecture de la Lozère pour la tenue de cette manifestation, notamment vis-à-vis de la sécurité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Les avis sont partagés. Aussi je vais vous demander de vous prononcer là-dessus.

Quels sont ceux qui sont favorables à cette autorisation ? Je vous demande de bien vouloir vous manifester en levant la main.

Y a-t-il des opinions contraires ?

Vote contre de MME FOURMOND, avec pouvoir de M. DEGUET.

Je vous remercie.

Je vais maintenant vous lire la lettre de Monsieur le Préfet, Pierre-Etienne BISCH, en date du 18 avril 2013.

Monsieur le Président,

En vue d'un examen lors du prochain Comité de gestion du plan Loire, vous avez déposé 6 dossiers de demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre.

Ces dossiers font appel à des crédits budgétaires pour un montant d'environ 406.000 €.

Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés budgétaires actuelles de l'Etat et le plan Loire n'est pas épargné par les efforts de réduction des dépenses avec une dotation en baisse de plus de 60%, par rapport aux années antérieures, sur le programme relatif à la prévention des risques.

Par conséquent, il ne sera pas possible de donner une suite favorable à l'ensemble de vos demandes. Les moyens disponibles seront en effet alloués en priorité aux opérations de travaux sur les digues domaniales pour lesquelles l'Etat a déjà pris un engagement financier auprès des collectivités.

Ensuite, pour les demandes de subventions, priorité sera donnée à l'innovation. Ainsi, parmi les dossiers reçus, je vous propose de retenir l'opération de réduction de la vulnérabilité des activités économiques, action pilote au niveau national engagée depuis 2007 et actuellement en cours d'évaluation. Pour celle-ci, nos budgets nous obligeront néanmoins à limiter notre participation au niveau de 2012, à savoir 105.000 €

Pour le dossier concernant l'étude de réduction du risque d'inondation sur les vals dans le Giennois, je prévois un financement de l'Etat sur ses crédits budgétaires à hauteur de 150.000 €. Je vous propose de réaliser un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) à labelliser en utilisant la procédure nationale. Ce montage, qui a également été indiqué au Conseil Général du Loiret fin 2012, permettrait de mobiliser des moyens par le biais du fonds de prévention des risques naturels majeurs et par conséquent de réduire les besoins de crédits budgétaires, tout en donnant à cette démarche une visibilité au niveau national.

Afin de donner une suite favorable à ce projet, il est nécessaire d'obtenir le label de PAPI préalablement au dépôt du dossier pour financement auprès du Comité de gestion du plan Loire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Au vu des dotations budgétaires du Plan Loire, il ne sera en revanche pas possible de donner une issue favorable aux autres projets déposés. Cela concerne l'appui aux communes pour la réalisation des plans communaux de sauvegarde et pour la mise en place de repères de crues,

pour un montant d'environ 114.000 €. Cette action découle d'une obligation réglementaire qui incombe aux collectivités locales depuis 2004. Elle a bénéficié depuis bientôt 10 ans d'un appui financier de l'Etat à vos services mais également à la Maison de Loire ???

Par ailleurs, des aides financières sont aujourd'hui également apportées par les Conseils Généraux et/ou Régionaux.

Considérant que l'accompagnement nécessaire a été mis en place auprès des communes, cette action ne sera plus aidée par l'Etat à compter de cette année.

L'animation pour la prévention des inondations sur le bassin de la Loire et l'appui aux collectivités locales propriétaires des digues, pour un montant d'environ 28.000 €.

A nouveau, du fait des ressources très limitées, ces opérations ne peuvent pas être prioritaires pour l'Etat qui privilégiera sur 2013 le financement d'opérations de travaux sur les levées domaniales et pour lesquelles il a déjà pris des engagements financiers auprès des collectivités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Voilà le contenu de la lettre. Donc je soumetts à votre perspicacité à nouveau la décision que nous devons prendre sur le Giennois.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Ça nous conforte dans notre décision, Président.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Je veux que les choses soient claires.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

En ce qui me concerne, je crois que les choses sont très claires. Ce qui est écrit nous conforte dans la position que nous avons prise tout à l'heure et ferait qu'on peut lever la restriction que nous y avons mise.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est l'avis du Conseil ? Alors donc nous considérons que cette délibération est positive et que nous levons la réserve.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Monsieur le Président. Oui, j'ai une question diverse à poser.

Plusieurs vice-présidents se sont exprimés en préambule et unanimement ont souligné, disons, l'esprit œcuménique qui nous a animés au cours de ces différents mandats. Je partage cette appréciation et vous connaissez mon sens de l'humour.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

C'est pour ça que j'ai peur de ce qui va venir derrière !

INTERVENTION DE M. BARLE

Il y a une fausse note qui me gêne et loin de moi l'idée de condamner un concert pour une simple fausse note. Par conséquent, il me plairait beaucoup que cette partition puisse être rejouée.

Je m'explique :

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Je sens où vous voulez en venir.

INTERVENTION DE M. BARLE

Alors, si vous savez, c'est donc que je suis tout à fait dans le bon ton !

Notre Conseil syndical avait pris une délibération, il y a quelques années déjà, concernant 2 biens que l'Etablissement possède dans l'emprise de feu – je me permets de le dire – l'ouvrage du Veurdre, pour lesquels on avait pris une décision de les revendre aux propriétaires ou aux voisins qui le souhaitaient.

Le premier était une maison, qui faisait l'objet d'une convention avec la mairie de Chantenay je veux bien le comprendre. Pour l'instant, cette maison est toujours habitée par la même dame et je ne sais pas si elle est toujours acquéreur.

Mais par contre, le vieux manoir du Bouchet, dont l'Etablissement public Loire n'est propriétaire que de la moitié, et que la famille Aupetit est propriétaire de l'autre moitié. Je crois savoir que Madame Aupetit ou Monsieur Aupetit nous ont écrit encore récemment pour savoir où en était cette affaire.

Il faut dire que la partie qui nous appartient n'est pas entretenue selon les bons soins d'un bon père de famille et que, menaçant ruine, elle peut très bien entraîner la partie qui leur appartient. Je comprends le souhait de ces gens de racheter ce bien et je pense qu'ils s'engageraient à le restaurer correctement et on illustrerait parfaitement le point 18 de l'ordre du jour.

Alors, Monsieur le Président, merci de votre réponse.

INTERVENTION DE M. GERMAIN

Il me reste 3 mois et cela suffira peut être.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.